

armes en silex ont été recueillies, indiquent les tombes des vainqueurs. »

La décision formulée par MM. Cadot et Guigue parut concluante à l'Empereur. Des conclusions si nettement et unanimement exprimées par deux hommes éclairés et instruits qui avaient *de visu* pu juger des choses ; ces conclusions, si conformes, d'ailleurs, à l'opinion qu'il s'était formée *à priori*, lui semblaient hors de doute et il les adopta dans son livre, de même qu'il accepta, pour la marche des Helvètes, le tracé que j'avais indiqué (16), comme on peut le voir sur la carte n° 3 de son ouvrage. A l'égard du lieu de la bataille, il fit même valoir expressément les arguments allégués par MM. Cadot et Guigue. Au livre III, chapitre III, de la *Vie de César*, il écrivait ainsi, en copiant des phrases textuelles du rapport de M. Guigue : « Nulle part (dans ces sépultures) la crémation n'a été complète, ce qui prouve qu'elles ont été faites à la hâte et exclut toute idée d'un cimetière ordinaire. » Et plus loin : « De nombreux fours de campagne jalonnent en quelque sorte la route suivie par les Helvètes. Ces fours, très communs au pied des coteaux abrupts de Trévoux, Saint-Didier, Frans, Jassans et Mizérieux, se retrouvent sur la rive gauche de l'Ain et jusques dans le voisinage d'Ambronay. » (*Histoire de la Vie de César*, 1866, t. II, p. 54, note 1 de l'édition in-folio; *App.*, n° 1, P. J., n° 31).

Ce résultat était assurément des plus flatteurs spécialement pour M. Guigue, dont la prose, contresignée par Napoléon III, avait été insérée dans un ouvrage d'un

---

(16) Procès-verbal de la séance du 13 décembre 1861, dressé par le Comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie de Lyon. — *Mémoires de l'Académie de Lyon*, in-8°, Lyon, 1862, p. 218.